

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2017
Séance du 12 Avril 2017**

**N° 07
Objet : Création d'un poste
chargé de mission Espace
Valléen**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FERAUD Maryline

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, , RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à POULEAU Philippe
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°9)
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BAILLE Denis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n° 17
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUBERT Serge
BARTOLINI Bernard
BONNET Martine
CAREL Serge
CASA Chantal
ISOARD Roger
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170412-07-DE

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Le programme Espace Valléen sur le territoire Durance Provence est une stratégie écotouristique innovante mettant en valeur les ressources naturelles et culturelles du territoire.

Le programme Espace Valléen a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel et culturel pour augmenter la fréquentation touristique. Il s'inscrit dans le cadre des politiques européennes (Fonds Européen pour le Développement Régional/Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin 2014-2020), nationales et régionales (Convention Interrégionale du Massif des Alpes, politique montagne de la Région PACA) pour le développement du massif des Alpes.

Les objectifs stratégiques Espace Valléen sont les suivants:

Objectif 1: construire une identité touristique sur les éco-innovations, partagée par tous

Objectif 2: faire vivre aux visiteurs des vacances engagées et originales

Objectif 3: expérimenter les éco-innovations

Afin de mettre en oeuvre cette stratégie, un premier plan d'actions comprenant des projets de développement touristique a été défini pour la période 2016-2018. Pour soutenir financièrement les projets inscrits dans ce plan d'actions, le programme Espace Valléen mobilise des fonds de l'Europe (POIA FEDER à hauteur de 467 256 €), de l'Etat (CIMA FNADT à hauteur de 354 744 €) et de la Région PACA (639 989 €).

L'ingénierie Espace Valléen Durance Provence 2016-2018 a pour objectif de concrétiser la stratégie et le plan d'actions Espace Valléen 2016-2018. Elle doit permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Accompagnement des porteurs de projets, particulièrement en constituant ou aidant à la constitution des dossiers de demande de subvention
- Réalisation d'un suivi administratif et financier du programme
- Prospection des diverses sources de financement pour les actions
- Mise en oeuvre d'une stratégie de communication sur le programme
- Consolidation de la réflexion stratégique et prospective de notre territoire
- Apport d'éventuelles modifications à la stratégie au regard des retours des acteurs locaux
- Mise en place d'une réflexion sur les actions qui pourraient être inscrites dans un second plan d'actions pluriannuel
- Mobilisation et mise en réseau des acteurs locaux
- Développement d'actions de coopération avec les Espaces Valléens du massif et notamment des territoires voisins

- Conduite d'actions spécifiques permettant la mise en oeuvre de la stratégie Espace Valléen

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée E-lesquiere.com

004-200067437-20170412-07-DE

Considérant la création de l'Agglomération Provence Alpes au 1er janvier 2017,
 Considérant l'engagement de l'Agglomération Provence Alpes dans le programme Espace Valléen 2016-2018 sur le territoire Durance Provence,
 Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission pour une durée de 20 mois pour assurer le suivi administratif et financier du programme,
 Considérant que le coût du poste pour une rémunération maximale sur l'indice majorée 559 est de 45 201.60 euros par an,
 Considérant que le poste est financé à 80% par le programme Espace Valléen dans la limite de 60 000 euros par an et ce pendant la période 2016-2018,
 Considérant que le reste à charge pour la collectivité est de 9040.32 euros par année,

Il est proposé au conseil communautaire :

La création à compter du 20 avril 2017 d'un emploi de chargé de mission Espace Valléen par référence aux cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : pilotage et animation du programme d'action, suivi budgétaire, administratif et comptable du programme
 Cet emploi sera occupé par un agent contractuel. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 20 mois compte tenu des besoins du service pour une mission temporaire de 20 mois et la spécificité du financement.

L'agent devra donc justifier d'une formation supérieure en aménagement du territoire ou développement local, de capacités d'expertise dans le champ du tourisme, d'animation, minimum d'expérience en ingénierie de projet, d'une expérience souhaitée dans la gestion de dossier de subvention et programmes européens.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sur l'indice majoré 559.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

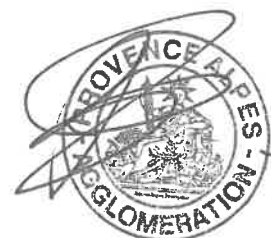
A la majorité pour 2 votes contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2017

Application agréée e-legalite.com

004-20067437-20170412-07-DE